

# **Modification des limites transversales de la mer (LTM) sur la rivière de Cayenne et sur le fleuve Mahury**

## **Ensemble des observations reçues dans le cadre de la consultation du public**

1	3 mars 2022	Alain A-Delfeuch
2	8 mars 2022	Julie Labarreboileau
3	10 et 13 mars 2022	Collectif Alter Larivot
4	17 mars 2022	Maude Pulcherie
5	20 mars 2022	Jean Malignet
6	21 mars 2022	Guyane Nature Environnement

## AVIS 1

**Alain A-delfeuch**

À flag.deal-guyane ▾

jeu. 3 mars 10:28



Bonjour

Je viens de consulter l'ensemble du dossier ainsi que les avis associés et enfin les projets d'AP. Le dossier est bien documenté et nous donne une vision claire et détaillée de l'état antérieur ainsi que de l'état projeté.

La nouvelle LMT apparaît très cohérente avec le "bon sens marin" et permet d'envisager des règles simples permettant un développement harmonieux et respectueux des intérêts du territoire.

Une très bonne initiative au service de la Guyane.

Avis très favorable

## AVIS 2

Bonjour,

À l'heure de ce message, toute la zone du Larivot/Collery est sous les eaux.

Mais comme il est simple d'adapter les lois françaises environnementales aux besoins des industriels, nous sommes appelés (coïncidence) à consultation sur les LTM à la même période que celle de la construction (houleuse) de la centrale.

La population mériterait plus de transparence non pas sur certains actes mais sur les motivations réelles des changements réalisés à tel ou tel moment. POURQUOI ?

"Afin de s'adapter aux évolutions matérielles et environnementales du territoire (aménagements du territoire, changements climatiques par exemple)." > En pratique, nous observons que l'aménagement du territoire et les changements climatiques sont traités de manières contradictoires voire contraire, que la politique sur le territoire n'est pas assez innovante pour palier aux changements climatiques déjà là.

Car LA ZONE EST UN MARÉCAGE et cela va s'empirer.

Les changements climatiques (conséquence indirecte de la perte de biodiversité et des gaz à effets de serre) sont déjà là.

En Guyane il faudrait être en AVANCE, PRÉVOIR, ALLER PLUS VITE.

"à l'aval du futur pont routier" > ajouter : et du projet de centrale

"Il est pérenne, car il servira de station dans le projet de navettes fluvio-maritimes entre Montsinery-Tonnégrande et Cayenne, porté par la CACL." > Une bonne idée, très urgente !

Merci de votre lecture

Julie Boileau

Artiste photographe

[www.julieboileau.com](http://www.julieboileau.com)

## AVIS 3

Mail du 10 mars

Bonsoir,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Collectif Citoyen pour une Alternative au Larivot.

Merci de nous retourner la bonne réception de ce présent mail.

Bien à vous,  
Maude et François  
Porte-Paroles du Collectif Alter Larivot



— Pièces jointes : —

Avis Collectif Alter Larivot sur les LTM (1).pdf

1,8 Mo

Mail du 13 mars

Bonsoir,

Vous trouverez ci-joint l'avis du Collectif Citoyen pour une Alternative au Larivot concernant cette énième et très discrète tentative de modification des cartes par la préfecture dans la zone de la centrale du Larivot.

Merci de nous confirmer la bonne réception de ce présent mail.

Bien à vous,  
Maude PULCHERIE et François KUSENI  
Porte-Paroles du Collectif Alter Larivot



— Pièces jointes : —

Avis Collectif Alter Larivot sur les LTM.pdf

1,5 Mo

Article L181-10 - Code de l'environnement - Légifrance.pdf

99,1 Ko

CP - LTM ' 13032022.pdf

129 Ko

## AVIS 4

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint mon avis avec des pièces jointes sur ce projet de modification des LTM.

liste des pièces :

- Avis "déni Matoury commune du littoral"

-Cr de réunion entre le SHOM et l'OFB

-Fiches sur les Znieff

-Arrêté préfectoral sur le TRI

- Cartographie TRI 2ème cycle

Je vous remercie d'accuser réception de mon courriel.

bien cordialement

— Pièces jointes : —

---

déni Matoury commune du littoral.pdf	703 Ko
03M000005_Fiche Znieff continentale_Guyane.pdf	168 Ko
03M000010 _FICHE Znieff mer Riviere de Cayenne.pdf	287 Ko
030030085_Znieff continentale type 1_Mangrove Leblond.pdf	270 Ko
20170126_ap_tri_signe-2.pdf	295 Ko
20190807_Carto_TRI_2ecycle.pdf	1,1 Mo
LIMAR_reunion_gimel_20210610.pdf	1,0 Mo

## **AVIS 5**

Bonjour,

Je suis habitant de Matoury et entrepreneur de notre chère Guyane.

J'espère que cette procédure ira jusqu'au bout.

Matoury n'est pas et n'a jamais été une commune littorale. Rémire-Montjoly et Cayenne oui sont des communes littorales, elles ont des interfaces avec la mer mais Matoury n'en a aucune. Matoury est uniquement bordée par des fleuves : le Mahury et la grande rivière de Cayenne.

Cette procédure est bonne et permettra de corriger enfin cette erreur.

Cordialement

Jean M.  
Matoury

## **AVIS 6**

Bonsoir,

Dans le cadre de l'organisation de la consultation du public sur la limite transversale de la mer sur la rivière de Cayenne et le fleuve Mahury, je vous prie de recevoir la contribution de GNE.

Bien à vous,



Garance LECOCQ – Coordinatrice GNE

Tél : 06 94 31 17 04

Siège social : 431 Route d'Attila-Cabassou 97354 REMIRE-MONTJOLY